

Les montants des capitaux sont des caractéristiques importantes de votre contrat d' [assurance automobile](#)

. Ils précisent le montant maximum que pourra vous verser l'assureur en cas de sinistre mettant en œuvre l'une des garanties.

Le montant des capitaux doit normalement être précisé pour chaque garantie concernée sur votre contrat d'assurance. Si vous souhaitez comparer des devis et des [tarifs d'assurance automobile](#) , il est important de bien comparer les montants des capitaux couverts.

Les [garanties d'assurance automobile](#) suivantes figurent parmi celles qui sont concernées par des limites en capital :

- Individuelle Circulation du Conducteur : capital remboursé en cas de décès ou invalidité
- Assurance Corporelle du Conducteur : indemnité maximum versée en cas de décès ou invalidité
- Vol des accessoires et bagages : limite de remboursement en cas de vol des accessoires et des bagages.
- Dommage aux accessoires et bagages : limite de remboursement en cas de dommage aux accessoires et bagages lors d'un sinistre
- Défense pénale : montant maximum de prise en charge d'un sinistre
- Protection juridique : montant maximum de prise en charge d'un litige
- Assistance médicale : limite des remboursements de soins médicaux.